



Les hommes et les femmes de CSP au service de la vie

## **Rapport annuel de Responsabilité Sociétale d'Entreprise**

**Annual Communication on Progress  
UN Global Compact**

Résultats 2020 / Objectifs 2021





## Présentation de l'entreprise

Centre Spécialités Pharmaceutiques (CSP) est une société du groupe Walden.

Walden regroupe plusieurs sociétés prestataires de services dans le secteur pharmaceutique en France et en Europe.

CSP, leader français des dépositaires pharmaceutiques, prend en charge la logistique des produits de santé dès leur sortie de production et assure pour le compte des laboratoires leur stockage et leur distribution vers tous les acteurs du monde de la santé.

En France, la logistique pharmaceutique est centralisée sur 2 dépôts principaux en région parisienne (Moussy-le Neuf, 77) et en région Auvergne Rhône Alpes (Cournon d'Auvergne, 63) relayée par un réseau de transport externalisé dédié aux produits de santé.

CSP emploie plus de 1250 personnes en France.

## Notre politique, nos engagements

Le groupe Walden est totalement investi dans la mise en œuvre du développement durable au niveau de l'ensemble de ses activités. Les sociétés qui le composent sont fortement incitées à développer la Responsabilité Sociétale d'Entreprise au sein de leurs structures.

Depuis de nombreuses années, CSP a pour ambition d'être un prestataire de services pharmaceutiques de référence et une entreprise citoyenne dans le respect de l'éthique, de la réglementation pharmaceutique et des principes du développement durable.

CSP mène une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) selon la norme ISO 26 000. Afin de démontrer ses engagements aux différentes parties intéressées, CSP a choisi d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies – UN global Compact en 2011.

Les engagements et la politique RSE de CSP sont formalisés dans plusieurs documents (en annexe du présent rapport) :

⇒ la **Déclaration de Responsabilité Sociétale de CSP** précise les engagements fondamentaux de CSP en matière de développement durable en lien avec les 10 principes du Pacte Mondial :

- ◆ maintenir et promouvoir des relations loyales avec les parties prenantes en se conformant aux règles de l'éthique des affaires
- ◆ promouvoir et respecter scrupuleusement le droit international relatif aux Droits de l'Homme
- ◆ maintenir et développer une entreprise socialement responsable
- ◆ protéger l'environnement.

⇒ les **chartes éthiques et sociales** précisent la manière dont chaque collaborateur, chaque fournisseur et chaque sous-traitant doivent prendre en compte ces engagements fondamentaux dans leurs activités au quotidien.

Afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, CSP a mis en place un système de management de la Qualité, de la Santé, de la Sécurité au Travail et de l'Environnement.



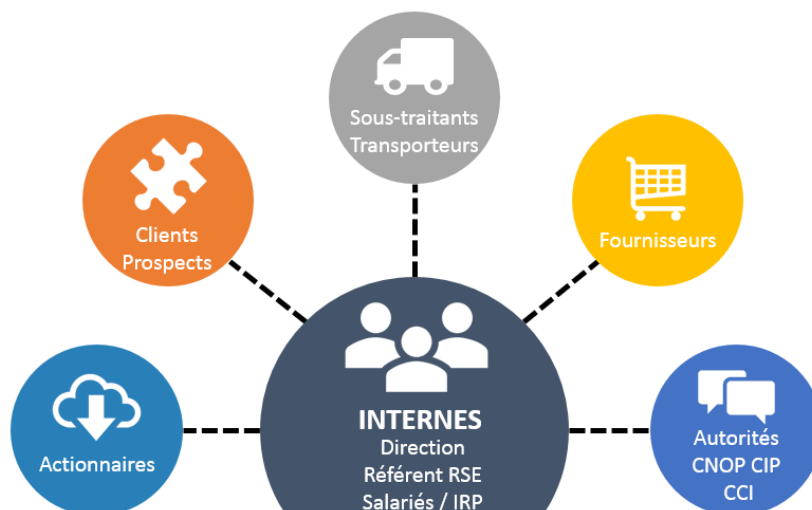
Le système de management QSSTE est certifié suivant les exigences des normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 ce qui garantit son efficacité.

⇒ **La politique Qualité, Santé Sécurité Environnement** (en annexe du présent rapport), exprime la volonté de l'entreprise de respecter les principes du Pacte Mondial en mettant en avant 5 engagements fondamentaux :

- ◆ respecter les réglementations applicables à nos activités, notamment dans les domaines pharmaceutique, santé, sécurité au travail, et environnement,
- ◆ rechercher la satisfaction des parties prenantes : clients, salariés, services institutionnels, fournisseurs, sous-traitants, dans le respect scrupuleux de la santé publique,
- ◆ garantir des conditions de travail sûres et saines pour toute personne présente sur les installations de CSP, collaborateurs, intervenants d'entreprises extérieures et visiteurs,
- ◆ protéger l'environnement,
- ◆ assurer la rentabilité économique et la pérennité de l'entreprise.

À travers cette approche, la direction de CSP peut maîtriser les risques liés à l'activité de l'entreprise, et améliorer ses performances.

## Promotion de nos engagements RSE dans notre sphère d'influence



Fortement impliqués en matière de responsabilité sociétale au sein de nos structures, nous exprimons également notre volonté de faire progresser les principes du Pacte Mondial dans notre sphère d'influence.

Nous travaillons en toute transparence avec les acteurs intéressés par notre activité : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP), Club Inter Pharmaceutique (CIP), Groupement des Industries du Médicament d'Auvergne (GIMRA), Fédération nationale des Dépositaires Pharmaceutiques (LogSanté), Chambres du Commerce et d'Industrie. Le dialogue que nous entretenons avec ces parties prenantes est essentiel à la meilleure appréhension des problématiques qui sont les nôtres aujourd'hui.

Nous communiquons nos engagements en matière de développement durable aussi bien en interne qu'en externe.





La communication sur les progrès accomplis (COP) publiée chaque année, présente les actions concrètes que nous avons mis en place depuis notre adhésion et celles que nous envisageons dans une démarche de progrès.

La déclaration de responsabilité sociétale et la communication annuelle (COP) sont disponibles sur le site du Global Compact des Nations Unies et sur le site web [csp-epl.com](http://csp-epl.com).

Elles sont également diffusées à nos clients et à nos prospects.

## Engagements RSE de nos fournisseurs et sous-traitants

Nous associons nos fournisseurs et nos sous-traitants à notre démarche de développement durable. La politique d'achat de CSP a pour objectif, dans le respect des exigences réglementaires, de générer des partenariats avec des fournisseurs agréés afin d'optimiser l'efficacité des achats, en évaluant, qualifiant et maîtrisant la qualité et la performance des fournisseurs et en développant un achat innovant et responsable sur les plans éthique, sociétal et environnemental.

Les fournisseurs d'emballages et de colisage, de papier, d'imprimés, principaux consommables des activités de stockage de CSP sont certifiés FSC, PEFC ou équivalent.

Pour ce qui est des prestations logistiques, CSP travaille en partenariat stratégique avec :

- le réseau EuroTransPharma, transporteur public de marchandises exclusivement dédié à la santé publique et
- le groupe CIBLEX pour les livraisons express.

EuroTransPharma (ETP), s'est engagé dans une démarche volontaire de responsabilité sociétale dans le cadre de ses activités et dispose d'une charte RSE décrivant ses engagements.

Les principales actions environnementales d'ETP sont les suivantes :

- Tous les véhicules de la flotte sont conformes à la norme Euro 6 de dernière génération.
- ETP optimise les tournées :
  - o Les remorques double étage ont été généralisées. Les retours à vide ont été réduits de manière significative.
  - o Dans les grandes agglomérations, EuroTransPharma privilégie les camions GNV, les véhicules légers électriques, les vélos électriques et les scooters, en particulier dans l'optique (dispositif médical).
- Les chauffeurs sont priés de respecter l'éco-conduite et la sécurité sur les routes.
- EuroTransPharma encourage le zéro papier comme par la facture électronique, la possibilité pour les clients de consulter les preuves de livraison électroniques, ou d'avoir un suivi en temps réel de l'état des livraisons à travers un extranet passerelle.

CIBLEX exprime également son engagement en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise au travers de sa déclaration de RSE.

CIBLEX développe son système de management afin d'intégrer les principes du développement durable et obtenir la certification ISO 14001 d'ici la fin de l'année 2021.



## L'entreprise face à la crise sanitaire

CSP distribue au quotidien près de 45% des médicaments en France. En tant qu'acteurs indispensables au maintien de la santé publique, le groupe Walden et CSP se sont donnés comme impératif de poursuivre leur activité dans cette période de pandémie afin de garantir l'approvisionnement des établissements de soins.

Pour traverser cette crise, l'objectif donné aux collaborateurs est de relever 3 défis:

- **se protéger, protéger ses collègues et l'entourage** : par le respect strict des gestes barrières qui sont régulièrement rappelés
- **maintenir notre mission de santé publique** : en maintenant les préparations de commandes et les livraisons qui nous sont confiées vers les hôpitaux, les officines et les grossistes répartiteurs et ceci même en période de confinement.
- **sauvegarder notre entreprise et nos emplois** : en traversant la crise avec bon sens, en restant unis et en appliquant tous les mécanismes à notre disposition.

Depuis le début de la pandémie de Covid 19 en France, une cellule de crise gère au quotidien tous les sujets qui naissent de l'application des mesures gouvernementales et des réactions des acteurs de la chaîne de la santé.

Au niveau de chacun des sites, cette cellule de crise est relayée par des équipes Covid 19 chargées de veiller à la mise en application des règles de protection des personnes.

Les recommandations des autorités de santé françaises sont régulièrement communiquées aux salariés.

Dès que les conditions sanitaires l'exigent, les déplacements professionnels sont restreints aux seules urgences de santé publique et dans des conditions strictes. En lieu et place des déplacements, des échanges en visio-conférence, téléphoniques, mails ou tout autre moyen technique adapté ont été utilisés.

Le télétravail est mis en place dès que cela est possible. Les managers assurent un point régulier avec les équipes en télétravail afin d'éviter le ressenti d'isolement de ces derniers. Conserver l'unité de nos équipes présentes physiquement ou non est au cœur de nos préoccupations.

## Contact

United Nations Global Compact	
Contact	Sylvie RAZAVET
Fonction	Responsable des Systèmes de Management Santé, Sécurité au Travail et Environnement
Email	srazavet@csp-epl.com
Téléphone	33-(0)4-73-69-28-28
Adresse	76-78 Avenue du Midi CS 30077 63808 Cournon d'Auvergne Cedex - FRANCE



## MISE EN OEUVRE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE



Mise en œuvre

Résultats 2020  
objectifs 2021

### Droits de l'homme

<b>Principe 1</b>	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme,	CSP respecte la réglementation française* ainsi que les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme.	Page 9
<b>Principe 2</b>	à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.	* La déclaration des Droits de l'Homme est intégrée en préambule de la constitution de la Vème république, régime actuellement en vigueur en France. CSP partage l'engagement du groupe Walden à garantir l'absence de tout esclavage moderne ou traite des êtres humains dans ses chaînes logistiques ou tout autre domaine de l'entreprise. Une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage et de la traite des êtres humains est appliquée. Un programme de conformité de la chaîne logistique garantit que tous les membres de la chaîne logistique Walden ainsi que leurs sous-traitants se conforment à ces valeurs. Une hotline d'alerte, Speak up, permet à tout salarié du groupe Walden de signaler tout problème ou inquiétude liés au respect des droits de l'Homme. <b>Dans le contexte de pandémie</b> Aucune violation des droits de l'Homme n'a été commise dans la réponse apportée à la crise sanitaire.	

### Conditions de travail

<b>Principe 3</b>	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,	Maintenir et développer une entreprise socialement responsable, offrir des conditions de travail sûres et motivantes, lutter contre les discriminations, contre le harcèlement de quelque nature que ce soit, garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise,	Pages 10-13
<b>Principe 4</b>	à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,	encourager le dialogue social et l'information des personnels et leurs représentants, font partie des engagements fondamentaux de CSP énoncés dans la Déclaration de Responsabilité Sociétale.	
<b>Principe 5</b>	à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,	Les salariés de CSP élisent librement leurs Instances Représentatives du Personnel (IRP). Les élections sont organisées conformément aux prescriptions réglementaires. Une négociation annuelle obligatoire (NAO) est organisée chaque année à l'initiative de la Direction.	
<b>Principe 6</b>	à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	Une procédure de recrutement fiable interdit toute forme de discrimination. L'âge des salariés est vérifié avant leur intégration. CSP s'assure aussi que les conditions réglementaires sont réunies pour l'emploi de salariés étrangers. L'organisation interne de CSP et les entretiens individuels et professionnels permettent de mettre en avant les talents de chacun et de prendre en compte les souhaits de formation et d'évolution professionnelle. L'entreprise maintient un niveau d'engagement élevé en matière de formation de ses salariés. En effet, la	



## MISE EN OEUVRE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE



	Mise en œuvre	Résultats 2020 objectifs 2021	
		<p>formation est un élément clé pour maintenir, développer les compétences, prévenir les risques, s'adapter aux transformations et ainsi contribuer à l'efficacité et à la pérennité de l'entreprise. Un parcours d'intégration clairement défini facilite la prise de poste du nouvel arrivant. CSP assure à ses collaborateurs, en plus de la formation initiale d'intégration, un parcours de formation adapté tout au long de leur carrière professionnelle.</p> <p>CSP prend toutes les mesures nécessaires de prévention des risques pour la santé et la sécurité au travail et œuvre à l'amélioration des conditions de travail. Les risques professionnels font l'objet d'une évaluation régulière et au minima annuelle, pour chaque métier et sur tous les sites.</p> <p>Une hotline d'alerte, Speak up, permet à tout salarié du groupe Walden de signaler tout problème ou inquiétude liés à des thématiques de santé et de sécurité.</p> <p><b><i>Dans le contexte de pandémie</i></b></p> <p><i>Le plan de continuité d'activité a été présenté aux IRP et aux institutions de santé et sécurité au travail (CARSAT, CRAMIF) dès sa mise en place et fait l'objet d'échanges réguliers. Toute mesure mise en œuvre pour lutter contre le COVID-19 est accessible à l'ensemble des personnels sans discrimination de quelque nature que ce soit. Les personnes les plus vulnérables reçoivent l'attention nécessaire et appropriée.</i></p> <p><i>Les recommandations du Ministère du Travail retranscrites dans les fiches métier sont respectées. Les principes de prévention sont appliqués strictement afin d'assurer un environnement de travail sûr et réduire au minimum la probabilité d'exposition des employés au coronavirus sur le lieu de travail par la mise en place de mesures de distanciation sociale, de protection individuelle, de mesures organisationnelles (télétravail à domicile dans la mesure du possible, réunions virtuelles, nombre réduit de participants aux réunions physiques) et environnementales (nettoyage des surfaces, des équipements, des poignées de portes).</i></p> <p><i>Les efforts pour limiter les impacts financiers ne se font pas au détriment des droits et du bien-être des salariés.</i></p>	





**MISE EN OEUVRE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL  
DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE**



Mise en œuvre

**Résultats 2020  
objectifs 2021**

**Environnement**

<p><b>Principe 7</b></p>	<p>Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,</p>	<p>Entreprise citoyenne, soucieuse du respect de l'environnement, CSP a initié dès 2004 une démarche environnementale. CSP n'a pas une activité polluante par nature, mais elle est une entreprise du monde de la santé, et elle se doit de mettre en œuvre toutes les mesures possibles afin d'identifier et réduire au maximum ses impacts négatifs sur l'environnement.</p>	<p>Pages 14,15</p>
<p><b>Principe 8</b></p>	<p>à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,</p>	<p>CSP assure une veille réglementaire en matière d'environnement, évalue la conformité réglementaire de ses activités et de ses installations en particulier vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p>	
<p><b>Principe 9</b></p>	<p>à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<p>CSP met en place les actions de mise en conformité réglementaire nécessaires.</p> <p>CSP identifie les impacts environnementaux résultant de ses activités et des changements envisagés, les évalue, met en place des actions visant à les maîtriser et à les réduire. Le programme environnemental déployé vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ prévenir les pollutions de l'air, de l'eau, du sol, des nuisances visuelles et sonores</li> <li>◆ réduire la consommation en énergie</li> <li>◆ réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre</li> <li>◆ réduire les déchets à la source, par la généralisation de la digitalisation tout au long du process : réponse aux appels d'offres, réception, sérialisation, bordereaux d'expédition, factures, réclamations..</li> <li>◆ trier les déchets dans le respect des 5 flux, faire traiter les déchets en fonction de leur nature par des filières autorisées, valoriser tous les déchets qui peuvent l'être.</li> </ul> <p>En s'engageant à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre, en économisant l'énergie, CSP contribue à la lutte contre le changement climatique et intègre ainsi dans sa politique d'entreprise un objectif international.</p> <p>Des mesures de prévention des situations d'urgence sont opérationnelles. Une organisation clairement définie et des moyens adaptés visent à limiter leur impact en cas de survenue.</p> <p>Une hotline d'alerte, Speak up, permet à tout salarié du groupe WALDEN de signaler tout problème ou inquiétude liés à des thématiques environnementales.</p> <p><b><i>Dans le contexte de pandémie</i></b>  <i>Les déchets issus des équipements de protection contre le coronavirus sont gérés de manière responsable.</i>  <i>Le télétravail et les réunions virtuelles sont privilégiées avec pour conséquence la réduction des impacts</i></p>	



MISE EN OEUVRE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL  
DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE



		Mise en œuvre	Résultats 2020 objectifs 2021
		<i>négatifs sur l'environnement causés par les déplacements.</i>	
<b>Lutte contre la corruption</b>			
<b>Principe 10</b>	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	<p>Le <b>code d'honneur</b> applicable aux sociétés du groupe Walden donne aux collaborateurs des règles et des consignes claires afin que leurs missions soient menées de manière éthique et honnête conformément à la législation en vigueur et aux valeurs du groupe.</p> <p>Les marchés et environnements dans lesquels nous opérons peuvent être parfois complexes et la bonne conduite difficile à déterminer. Dans ce contexte, des services juridiques sont disponibles afin de respecter nos engagements à maintenir les formes éthiques les plus strictes et remplir nos obligations juridiques et réglementaires.</p> <p>Une hotline d'alerte, Speak up, permet à tout salarié du groupe WALDEN de signaler tout problème ou inquiétude liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des violations de code d'honneur</li><li>- des infractions à la loi ou des fautes graves</li><li>- tout manquement aux obligations juridiques, professionnelles ou réglementaires</li><li>- toute malversation ou fraude</li></ul> <p>Les différents engagements de CSP envers la lutte contre la corruption sont énoncés dans la déclaration de Responsabilité Sociétale et repris dans les chartes éthiques et sociales que doivent respecter chaque collaborateur, chaque fournisseur et chaque sous-traitant de CSP.</p> <p><b>Dans le contexte de pandémie</b> <i>L'approvisionnement en matériel de protection contre la pandémie et la distribution des ceux-ci sont réalisés en toute légalité.</i></p>	Page 16



## Droits de l'homme



### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 1 promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- 2 veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

### Résultats 2020

- ◆ Aucun incident de violation des droits de l'Homme n'a été signalé par les collaborateurs, les personnes auditant les sites fabricants, les parties intéressées ou les autorités compétentes.
- ◆ Déclaration du groupe Walden de lutte contre l'esclavage moderne.
- ◆ Mise en place de la hotline d'alerte, Speak up, dirigé par un avocat indépendant afin de permettre à tout salarié de signaler des problèmes ou inquiétudes relatives aux droits de l'homme.

### Objectifs 2021

- ◆ CSP continuera d'identifier les risques de non-respect des Droits de l'Homme au sein de sa structure et les risques de se rendre complice de violation de ceux-ci dans sa sphère d'influence.



## Conditions de travail



### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 3 respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 soutenir l'abolition effective du travail des enfants
- 6 agir pour l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

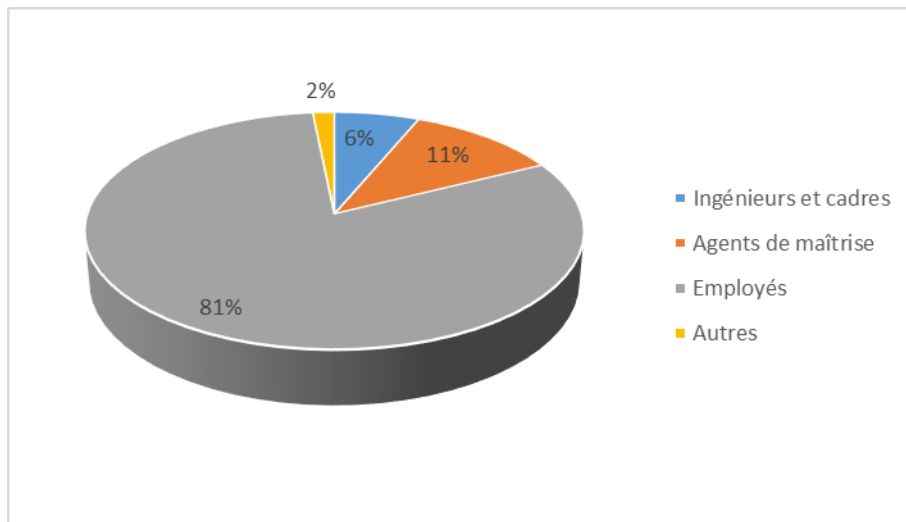
### Résultats 2020

- ◆ Gestion des risques liés à la pandémie de la COVID 19
- ◆ Tenue des réunions avec les membres élus au comité social et économique (CSE) et aux commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) conformément aux exigences réglementaires
- ◆ Maintien de la certification ISO 45001 à l'issue de l'audit de suivi d'octobre 2020
- ◆ Mise en place de la technologie de picking "goods to person" dans l'extension du site de Moussy-le-Neuf afin d'améliorer la productivité et de réduire les risques professionnels notamment les Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- ◆ Construction d'un nouveau dépôt à Cournon d'Auvergne afin d'augmenter les capacités de stockage et répondre à l'évolution des besoins de santé publique. Des bureaux complémentaires seront mis à disposition afin d'améliorer les conditions de travail des services administratifs concernés
- ◆ Mise en place de la hotline d'alerte, Speak up, dirigé par un avocat indépendant afin de permettre à tout salarié de signaler des problèmes ou inquiétudes relatives à la santé et sécurité au travail.

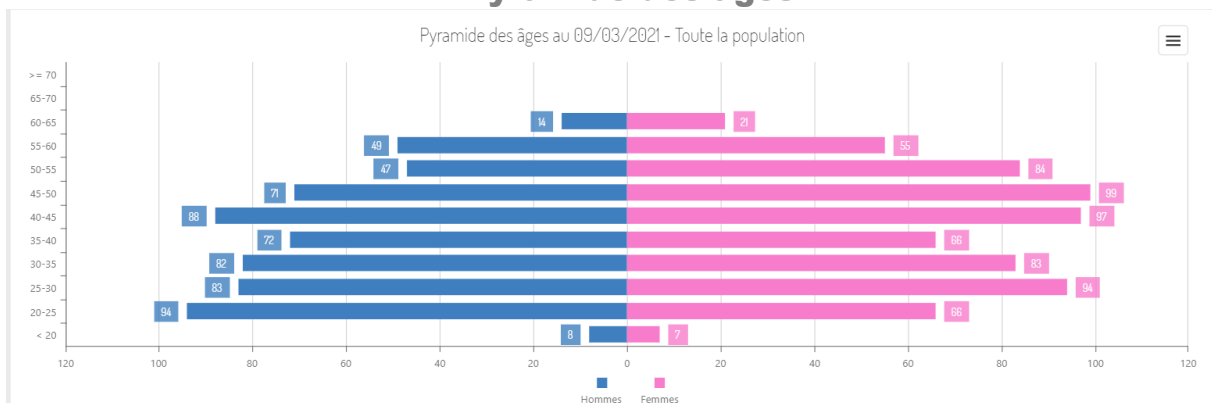


## Les chiffres clés 2020

### Répartition par catégorie socio-professionnelle



### Pyramide des âges



### Egalité des femmes et des hommes

**Index d'égalité hommes / femmes 2020 : 88/100**



	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Age moyen	37.6 an(s)	39.9 an(s)	38.8 an(s)
Nb personnes	608	672	1280
%	48 %	52 %	0 %



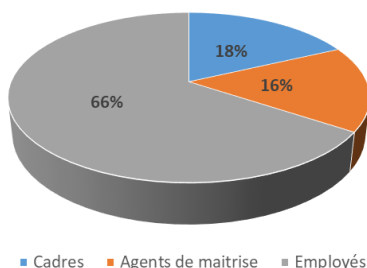


## Les chiffres clés de la formation de l'année 2020

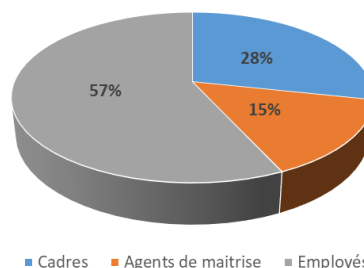
Masse salariale investie dans la formation (euros)	565 197
% de la masse salariale dédiée à la formation	1.89%
Nombre de personnes ayant suivi une formation externe	340*
Nombre de personnes ayant suivi une formation interne (une personne qui a suivi 2 formations est comptée 2 fois)	531
Nombre d'heures totales d'heures de formation externe	3 801*

\* impacté par les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire

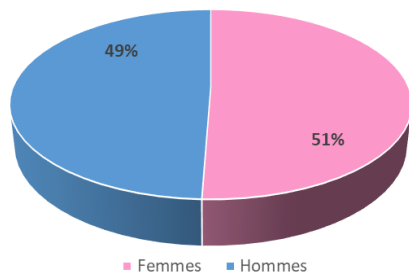
Répartition des personnes formées par statut



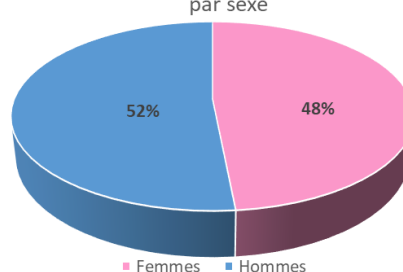
Répartition des heures de formation par statut



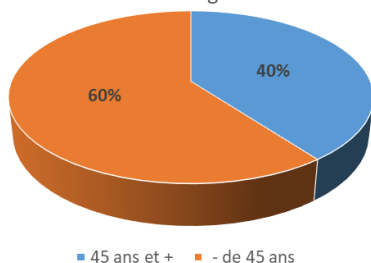
Répartition de personnes formées par sexe



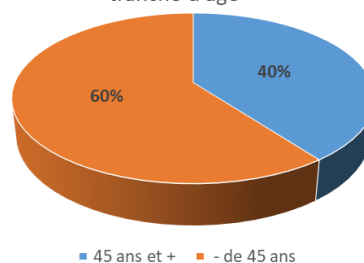
Répartition de personnes des heures de formation par sexe



Répartition des personnes formées par tranche d'âge



Répartition des heures de formation par tranche d'âge





## Les chiffres clés de la santé, sécurité au travail de l'année 2020

Nombre de communications sécurité diffusées	62
Nombre de personnes formées en santé, sécurité au travail :	
- Formations sécurité	267
- Formations aux risques spécifiques : conduite d'engins, produits dangereux, travail en chambre froide, habilitations électriques	418
- Equipes de secours : sauveteurs secouristes, équipes d'évacuation, équipiers de première intervention	177
Nombre de situation de danger grave et imminent signalé	0
Evolution de la sinistralité entre 2020 et 2019	
- nombre d'accidents de travail	- 9,52%
- nombre d'accidents de travail	- 14,29%
- nombre de jours d'arrêt suite accident de travail	- 18,34%
Evolution de la sinistralité entre 2020 et 2016* (*année de référence, année de démarrage du plan Santé, Sécurité au Travail)	
- nombre d'accidents de travail déclarés	- 34,48%
- nombre d'accidents de travail avec arrêt	- 42,86%
- nombre de jours d'arrêt suite accident de travail	- 45,57%

### Objectifs 2021

- ◆ Continuer d'assurer la santé, la sécurité physique et psychique des salariés dans le contexte de pandémie
- ◆ Lancement d'une enquête de satisfaction auprès de nos collaborateurs
- ◆ Déploiement d'un plan de communication
- ◆ Maintien de la certification ISO 45001
- ◆ Développer la culture sécurité par la prévention des risques, l'implication des managers, la formation des équipes, la communication, la participation des salariés, la sollicitation de remontées d'information relatives aux risques pour la santé et la sécurité et leur prise en compte, l'analyse des causes des accidents de travail et la mise en place d'actions correctives, la recherche d'améliorations
- ◆ Poursuivre le plan d'actions de prévention des risques professionnels notamment ceux liés aux manutentions manuelles (troubles musculo squelettiques) et aux risque de circulation
- ◆ Digitaliser une partie de la formation d'intégration
- ◆ 80 % de conformité documentaire et ICPE sur l'ensemble des établissements de l'entreprise



## Environnement



### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 7 appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8 entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Résultats 2020

- ◆ Maintien de la certification ISO 14000 à l'issue de l'audit de suivi d'octobre 2020
- ◆ Mise en place d'un accompagnement par le prestataire spécialisé EDF pour 3 ans. En 2020 :
  - Renouvellement de l'audit énergétique des installations selon la réglementation en vigueur
  - Détermination d'axes de réduction des consommations
  - Mise en place d'un e board permettant de suivre les consommations énergétiques
  - Mise en place d'indicateurs de suivi des consommations ramenées à la rigueur climatique
- ◆ Mise en place d'équipements permettant d'optimiser la collecte et la valorisation des déchets non dangereux valorisables (DND) émis en mezzanine du site de Cournon d'Auvergne : ajout d'un compacteur pour les déchets papiers / cartons et d'une goulotte afin de déverser les DND valorisables directement de la mezzanine au compacteur
- ◆ Mise en place de la hotline d'alerte, Speak up, dirigé par un avocat indépendant afin de permettre à tout salarié de signaler des problèmes ou inquiétudes relatives à l'environnement.



## Les chiffres clés de l'environnement de l'année 2020

Consommation totale d'énergie et évolution 2020/2019 Cournon d'Auvergne Moussy le Neuf (avec une augmentation de 20% en 2020)	<b>20 803.63 kW</b> 5 865 823 (-0.3%) 10 380 645 kW (+12.7%)
Consommation d'énergie ramenée à la rigueur climatique et évolution 2020/2019 Cournon d'Auvergne Moussy le Neuf (avec une augmentation de 20% en 2020)	1 713 kW/DJUF (+1.7%) 3 096 kW/DJUF (+11.8%)
Taux de dépôts équipés d'éclairage LED	<b>100%</b>
Quantité de déchets non dangereux produits (tonnes) Cournon d'Auvergne Moussy le Neuf	<b>2 071 t</b> 1 213 t 858 t
Quantité et aux de déchets non dangereux valorisés Cournon d'Auvergne Moussy le Neuf	<b>1 039 t / 69%</b> 836 t / 69% 575 t / 69%

### Objectifs 2021

- ◆ Maintien de la certification ISO 14000 à l'issue de l'audit de renouvellement prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020
- ◆ Poursuite du déploiement du plan de réduction des consommations énergétiques en partenariat avec le prestataire spécialisé EDF :
  - Déploiement d'une gestion technique du bâtiment pour le chauffage et la climatisation sur le site de Moussy-le-Neuf
  - Étude de la récupération de chaleur des groupes froids d'une cellule 2-8°C sur le site de Moussy-le-Neuf
  - Détection et réparation des fuites sur le réseau d'air comprimé
- ◆ Poursuite de l'optimisation de la valorisation des déchets non dangereux produits par le siège social dans le respect des 5 flux, et déploiement des actions au site de Moussy-le-Neuf
- ◆ 80 % de conformité documentaire et ICPE sur l'ensemble des établissements de l'entreprise



## Lutte contre la corruption



### Principes du Pacte Mondial



Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### Résultats 2020

- ◆ Mise en place de la hotline d'alerte, Speak up, dirigé par un avocat indépendant permettant à tout salarié de signaler tout problème éthique.
- ◆ Aucune tentative de corruption, de blanchiment d'argent n'a été signalée.

### Objectifs 2021

- ◆ Déploiement de formations en ligne via l'outil Navex permettant de mieux comprendre nos obligations légales, à réduire les risques, à travailler efficacement et à mener nos activités de manière éthique et socialement responsable. Les formations concerneront :
  - La lutte contre la corruption,
  - La conformité RGPD,
  - L'éthique et le code d'honneur.





## ANNEXES



- 1- Déclaration de Responsabilité sociétale d'entreprise
- 2- Charte éthique et sociale collaborateur de CSP
- 3- Charte éthique et sociale fournisseur ou sous-traitant de CSP
- 4- Politique Qualité Santé, Sécurité au Travail, Environnement
- 5- Certificat ISO 9001
- 6- Certificat ISO 45001
- 7- Certificat ISO 14001



## Déclaration de Responsabilité Sociétale de Centre Spécialités Pharmaceutiques

CSP est un maillon essentiel de l'industrie des produits de Santé. Son rôle de logisticien dédié à la Santé Publique est indispensable pour la mise à disposition des produits de Santé sur le territoire Français et les territoires internationaux.

Conformément à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, CSP s'emploie à être une référence en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise au sein de l'Industrie Pharmaceutique en prenant des engagements clairement identifiés pour s'assurer que son développement économique s'allie à la promotion des valeurs sociales et à la préservation de l'Environnement.

CSP s'engage à :



### Maintenir et promouvoir des relations loyales avec les parties prenantes quels que soient le pays et l'activité concernés

- En respectant les réglementations applicables
- En ne tolérant aucune forme de corruption que cela implique un agent public ou privé
- En ne tolérant aucune forme de trafic d'influence
- En interdisant toute forme d'extorsion
- En ne tolérant aucune manipulation ou falsification des écritures comptables
- En ne tolérant aucun paiement de facilitation
- En interdisant le blanchiment d'argent
- En évitant tout conflit d'intérêt c'est-à-dire toute situation d'interférence entre les intérêts de CSP et ceux de parties externes pouvant remettre en cause l'objectivité et la neutralité de CSP dans ses prises de décision
- En ne divulguant aucune information confidentielle sur nos activités et celles de nos clients
- En respectant la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle



### Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

- En identifiant les risques de non respect des Droits de l'Homme au sein de sa structure et de sa sphère d'influence
- En veillant à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



### Maintenir et développer une entreprise socialement responsable

- En préservant un climat exempt de toute violence, de pressions, de crainte ou de menaces
- En offrant des conditions de travail saines, sûres et motivantes
- En respectant la liberté d'association
- En encourageant le dialogue social et l'information des personnels et de leurs représentants
- En reconnaissant le droit de négociation collective
- En respectant le droit de tous les travailleurs de constituer ou rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels
- En interdisant toute pratique discriminatoire. CSP s'engage à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et de profession quelque soit la race, la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale, le statut marital et l'orientation sexuelle entre autres
- En prévenant et luttant contre les agissements de harcèlement moral et sexuel
- En interdisant et condamnant le recours au travail forcé ou obligatoire
- En interdisant et condamnant tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévues par les dispositions législatives du pays



### Protéger l'environnement

- En appliquant le principe de précaution pour toute thématique pouvant impacter l'environnement
- En s'assurant que les activités de CSP ne causent pas de dommages à l'environnement
- En évaluant les risques environnementaux des activités et en mettant en œuvre un programme visant à les maîtriser dans le respect scrupuleux de la réglementation :
  - ✓ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
  - ✓ réduction des gaz à effets de serre,
  - ✓ maîtrise des consommations énergétiques,
  - ✓ réduction et valorisation des déchets

Les chartes éthiques et sociales précisent la manière dont l'ensemble de nos collaborateurs, de nos sous traitants et fournisseurs doivent appliquer ses engagements.

Cournon d'Auvergne, le 23 mars 2021

Bertrand Bourgogne  
Président



## CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE DE CSP

La Déclaration de Responsabilité Sociétale définit les engagements fondamentaux de CSP.

Cette charte a pour objet de préciser la manière dont chaque collaborateur doit prendre en compte ces engagements au quotidien.

La charte éthique et sociale ne remplace pas les politiques existantes et vous devez continuer à vous référer à l'ensemble des règles et des normes sur votre lieu de travail. Elle a été conçue afin d'offrir un cadre à ces politiques et vous permettre de mieux en comprendre la logique et la finalité.

Chaque collaborateur de CSP doit également prendre connaissance du code d'honneur de Walden et le respecter.

Aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations existantes.

Si vous pensez être confronté à une problématique éthique, signalez-le.

A cet effet, une hotline d'alerte, Speak up, est à votre disposition 24h/24, 7j/7, 365j/an.

Ce service est dirigé par un avocat indépendant. Il est totalement confidentiel, sécurisé, facile à utiliser et gratuit.

- ☎ 00800662-837-6266 (numéro gratuit à partir de lignes fixes uniquement)
- ✉ [ct@thielvonherff.de](mailto:ct@thielvonherff.de)
- 📄 [www.report-tvh.de](http://www.report-tvh.de) (formulaire en ligne)

### Chaque collaborateur doit respecter la loyauté des pratiques :

- Il est interdit d'offrir ou d'accepter de l'argent, des cadeaux, des avantages en nature comme une participation à des événements marketing et/ou de divertissement, des voyages, des surclassements de vols, des séjours dans des résidences secondaires, des parrainages ou l'embauche de membres de la famille ou des amis, ou des prises en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable. Les transactions en espèces doivent être refusées. Il est interdit de proposer des paiements en espèces, des cadeaux ou invitations à des fonctionnaires, agents de l'État ou personnes à même de les influencer.
- Aucune forme de trafic d'influence n'est tolérée quels que soient le pays et l'activité concernés. Le trafic d'influence est le fait de solliciter, d'offrir ou de donner un avantage indu à un agent public ou à toute autre personne afin que cette personne abuse de son influence afin que cette dernière abuse de son influence en vue d'obtenir un avantage indu au profit de cette personne, de tout autre personne ou de la société à laquelle elle appartient.
- Toute forme d'extorsion est interdite quels que soient le pays et l'activité concernés. L'extorsion est l'abus par certains agents publics de leur statut afin d'obtenir des avantages en échange, par exemple, l'annulation de sanctions dans le cadre d'une enquête fiscale.
- Chacun doit contribuer à ce que les informations figurant dans les documents financiers et professionnels soient exactes. Aucune manipulation ni falsification des écritures comptables





dissimulant toute forme de corruption ou de trafic d'influence n'est tolérée quels que soient le pays et l'activité concernés. Les normes comptables de Walden doivent être strictement respectées.

- Aucun paiement de facilitation n'est toléré quels que soient le pays et l'activité concernés. Les paiements de facilitation sont de petites sommes versées à un agent public pour accélérer l'exécution d'une mesure administrative de routine à laquelle le payeur a droit. Contrairement aux pots-de-vin, ces paiements ne visent pas à obtenir un avantage indû, mais simplement à encourager les agents publics à remplir leurs fonctions, notamment en ce qui concerne l'émission d'une autorisation ou d'un permis.
- Les documents doivent être conservés en toute sécurité, les consignes d'archivage doivent être respectées.
- Toute situation où un conflit d'intérêt est susceptible de se présenter doit être évitée. Veillez à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre vos opinions, vos intérêts personnels et ceux de la société. Par exemple évitez d'utiliser l'adresse électronique CSP pour vos affaires personnelles ou exprimer vos points de vue personnels.
- La divulgation d'informations confidentielles est limitée aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de la société et de ses clients. La divulgation d'informations confidentielles sur les activités de CSP et celles de ses clients à des personnes externes est strictement interdite. Des discussions sur des informations confidentielles dans des lieux publics où les conversations peuvent être entendues sont interdites. De même, si vous êtes amenés à travailler sur un écran dans un lieu public, veillez à ce que les informations ne puissent être vues. En cas de départ de la société, les informations confidentielles doivent être restituées.
- La propriété intellectuelle doit être respectée. Ceci comprend le respect des droits d'auteur (exemple logiciels), des brevets, créations, marques ou logos.

**Chaque collaborateur identifiant des risques de non-respect des Droits de l'Homme doit en informer la Direction.**

**Chaque collaborateur doit participer activement au développement d'une entreprise socialement responsable :**

- Toute violence, physique ou verbale, toute pression ou menace sont interdites.
- Le droit de liberté d'association doit être respecté.
- Tous les salariés peuvent désigner librement leurs représentants.
- Toute pratique discriminatoire est interdite. La discrimination consiste à privilégier ou défavoriser un salarié en raison de sa race, sa couleur de la peau, son sexe, sa religion, ses opinions politiques, son ascendance nationale, son origine culturelle ou sociale, son âge, son handicap, son affiliation syndicale, son statut marital et son orientation sexuelle entre autres.
- Vous devez être respectueux des autres et traiter vos collègues de travail de façon civile et courtoise.
- Le harcèlement moral ou sexuel est strictement interdit :
  - o Le harcèlement moral est une conduite abusive qui par des gestes, paroles, comportements, attitudes répétés ou systématiques vise ou conduit à dégrader les conditions de vie et/ou conditions de travail d'une personne.
  - o Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le harcèlement constitue un délit, quel que soit le lien entre l'auteur et la victime. Tout harcèlement avéré est sanctionné.



- Si vous êtes autorisés à accéder aux données personnelles de collaborateurs, vous devez vous assurer de ne transmettre ces informations qu'aux autres personnes habilitées.
- Le recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays est interdit. Pour les sites de CSP France, l'âge minimum requis est de 18 ans.
- Tout salarié, à tous niveaux de l'organisation, doit intégrer pleinement la prévention des risques pour sa santé et sa sécurité et celles de ses collègues dans ses activités. Tout salarié qui constate une situation à risques pour la santé ou la sécurité doit en informer sans délai son responsable. Tous les collaborateurs sont incités à s'impliquer en matière de prévention des risques et à remonter leurs suggestions d'amélioration de la sécurité. Vous devez vous assurer que vos actes n'entraînent aucun risque pour vous-mêmes ou les autres.

#### **Chaque collaborateur doit participer activement à la protection de l'environnement :**

- le principe de précaution pour la préservation de l'environnement doit être appliqué.
- chaque collaborateur doit participer à la réduction des impacts environnementaux de ses activités :
  - o en contribuant à la maîtrise de la consommation énergétique de nos installations et de nos équipements. Par exemple : veiller au respect de la fermeture des portes de quais, des portes de chambres froides, à éteindre les ordinateurs en fin d'activité dès que cela est possible
  - o en réduisant les déchets en particulier par la dématérialisation des documents et en n'imprimant que si cela est nécessaire
  - o en respectant les consignes de tri des déchets
  - o en remontant à son responsable toute suggestion pouvant contribuer à la protection de l'environnement





## CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE DU FOURNISSEUR OU DU SOUS-TRAITANT DE CSP

La Déclaration de Responsabilité Sociétale définit les engagements fondamentaux de CSP.

Cette chartre a pour objet de préciser la manière dont nous demandons à chaque fournisseur et à chaque sous-traitant de prendre en compte ces engagements.

**Le fournisseur ou le sous-traitant de CSP s'engage à :**



### **Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme**

- En identifiant les risques de non-respect des Droits de l'Homme au sein de sa structure et de sa sphère d'influence et en veillant à ne pas se rendre complices de violations de ceux-ci



### **Maintenir et promouvoir des relations loyales avec les parties prenantes**

- En respectant les réglementations applicables
- En ne pratiquant aucune forme de corruption de quelque forme que ce soit, en n'offrant ou n'acceptant pas d'argent, de cadeau, d'avantage en nature comme une participation à des événements marketing et/ou de divertissement, des voyages, des surclassements de vols, des séjours dans des résidences secondaires, des parrainages ou des prises en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable. Il est interdit de proposer des paiements en espèces, des cadeaux ou invitations à des fonctionnaires, agents de l'État ou personnes à même de les influencer.
- En ne participant à aucune forme de trafic d'influence
- En ne pratiquant aucune forme d'extorsion
- En ne tolérant aucune manipulation ou falsification des écritures comptables
- En ne procédant à aucun paiement de facilitation
- En ne pratiquant pas le blanchiment d'argent
- En ne divulguant aucune information confidentielle sur nos activités et celles de nos clients
- En respectant la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle



### **Maintenir et développer une entreprise socialement responsable**

- En garantissant des conditions de travail sûres et en s'assurant que les postes de travail ne nuisent pas à l'intégrité physique et à la santé de ses salariés
- En respectant la liberté d'association et le droit de négociation collective de ses salariés
- En interdisant toute pratique discriminatoire et en assurant l'égalité des chances en matière d'emploi et de profession quels que soit la race, la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale, le statut marital et l'orientation sexuelle entre autres
- En prévenant et en luttant contre les agissements de harcèlement moral et sexuel
- En interdisant et condamnant le recours au travail forcé ou obligatoire
- En interdisant et condamnant tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévues par les dispositions législatives du pays



### **Protéger l'environnement**

- En faisant preuve de responsabilité en matière d'environnement
- En appliquant le principe de précaution pour la préservation de l'environnement
- En limitant les impacts environnementaux résultant de ses activités dans le respect de la réglementation, par exemple :
  - ✓ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
  - ✓ réduction des gaz à effets de serre,
  - ✓ maîtrise des consommations énergétiques,
  - ✓ réduction et valorisation des déchets



## CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE DU FOURNISSEUR OU DU SOUS-TRAITANT DE CSP

### Engagement du fournisseur ou du sous-traitant

Je soussigné : .....

représentant la société : .....

- ♦ atteste avoir reçu et pris connaissance de la déclaration de la charte éthique et sociale applicable au fournisseur ou au sous traitant de CSP
- ♦ m'engage à respecter les principes énoncés
- ♦ et à informer CSP, par écrit, de toute situation existante contraire à celle-ci

Lieu, date et signature

Cachet de l'entreprise

A ..... le.....



## Politique Qualité, Santé, Sécurité au Travail et Environnement

Movianto / CSP a pour ambition d'être un prestataire de services pharmaceutiques de référence et une entreprise citoyenne dans le respect de l'éthique, de la réglementation pharmaceutique et des principes du développement durable.

Movianto / CSP mène une politique de Responsabilité Sociétale selon la norme ISO 26 000 et a choisi d'adhérer au pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact). Le système de management intégré Qualité Santé, Sécurité au Travail et Environnement, certifié suivant les normes ISO 9 001, ISO 45 001 et ISO 14 001, garantit notre engagement pour ces valeurs avec une volonté permanente d'innovation et d'amélioration continue.

En qualité de Directrice des Affaires Réglementaires et personne qualifiée du groupe Walden, de Président de Movianto /CSP, de Pharmacien Responsable - Directeur Qualité de CSP, nous avons défini les engagements auxquels chaque salarié, à tous les niveaux de l'entreprise, doit adhérer :



### Respecter la réglementation applicable à nos activités

dans les domaines pharmaceutique, santé, sécurité au travail et environnement : Code de la Santé Publique, BPD, BPF, Charte de l'information promotionnelle, Code du Travail, Code de l'environnement entre autres.



### Garantir des conditions de travail sûres et saines

pour nos collaborateurs et les intervenants extérieurs par l'évaluation des risques professionnels, l'élimination des dangers et la réduction des risques, la participation et la consultation des travailleurs et de leurs représentants, la communication, la formation en ayant pour objectif le développement de notre culture sécurité et la prévention des traumatismes et des pathologies liées au travail.



### Rechercher la satisfaction de nos parties prenantes

, nos clients, nos salariés, les services institutionnels, nos fournisseurs et sous-traitants, et **développer des partenariats** dans le respect scrupuleux de nos devoirs vis-à-vis de la santé publique.



### Protéger l'environnement

en prévenant les pollutions, en identifiant, évaluant nos impacts sur l'environnement, déployant un plan de réduction et de maîtrise de ceux-ci tout en prenant en compte les situations d'urgence potentielles.



### Assurer la rentabilité économique et la pérennité de l'entreprise

par la définition d'une stratégie claire, l'analyse des risques, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la consolidation de notre position sur le marché.

Nous veillons à ce que le système de management atteigne les résultats attendus. Pour cela, nous orientons et soutenons les personnes afin qu'elles contribuent à l'efficacité du système de management. Nous mettons à disposition les ressources nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs.

Nous avons l'autorité pour arrêter toute activité non conforme aux exigences de nos référentiels, des cahiers des charges clients et aux règles préétablies du système de management QSSE et Sociétal.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour intégrer ces enjeux dans votre activité quotidienne et vous impliquer personnellement dans cette dynamique de progrès : il en va de l'intérêt de la santé publique, de votre propre santé, de la préservation de l'environnement et de notre outil de travail.

Cournon d'Auvergne, le 4 janvier 2021.

  
Bertrand Bourgogne  
Président  
CSP

  
Pierre Guittard  
Pharmacien Responsable  
CSP

  
Laure Brenas Baudry  
Directrice des Affaires Réglementaires  
Et personne qualifiée  
WALDEN



Certificat FR98/00687

Le système de management de

# CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

76/78 Avenue du Midi CS 30077  
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX, FRANCE

a été audité et certifié selon les exigences de

## ISO 9001 : 2015

Pour les activités suivantes

**Pour le compte de laboratoires et d'autres organismes donneurs d'ordre, propriétaires de produits de santé, d'hygiène et beauté et de dispositifs médicaux.**  
Dépositaire : distribution en France et à l'export :  
**Services commerciaux : réponse aux appels d'offre (y compris pour les marchés hospitaliers) et suivi des relations commerciales - traitement des commandes France et internationales - service clients.**  
**Services logistiques : réception, stockage, préparation, livraison des produits et gestion des retours.**  
**Services administratifs et financiers : développements informatiques, gestion comptable, facturation et encaissement d'ordre**  
et pour le compte des laboratoires et des autres organismes.  
**Exploitation d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).**  
**Fabrication : opérations de conditionnement secondaire.**  
**Réalisation de contrôles physico-chimiques et microbiologiques.**  
**Importation de spécialités pharmaceutiques.**  
**Conception et développement de nouveaux services..**

Ce certificat est valable du 20 décembre 2018 au 10 novembre 2021  
Et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi

Version 10. Certifié depuis janvier 1998

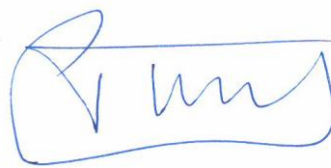
Date de fin de validité du précédent certificat : 14 septembre 2018

Date de fin d'audit de suivi : 14 septembre 2018

Ceci est une certification multisite

La liste des sites additionnels est mentionnée dans la page suivante.

Autorisé par



SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex France  
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 www.sgs.com



Page 1 de 2

# **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES**

## **ISO 9001 : 2015**



Version 10

Sites additionnels

**76/78 Avenue du Midi  
63808 COURNON  
France**

**16 Rue de la Fave  
63808 COURNON  
France**

**35 Rue de la Chapelle  
63450 Saint-Amant-Tallende  
France**

**Avenue des 22 Arpents  
5, Rue de la Fontaine des Bries  
77230 Moussy le Neuf  
France**



Certificat FR07/01665

Le système de management de

# CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

76/78 Avenue du Midi CS 30077  
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX, FRANCE  
a été audité et certifié selon les exigences de

## ISO 14001 : 2015

Pour les activités suivantes

**Pour le compte de laboratoires et d'autres organismes donneurs d'ordre, propriétaires de produits de santé, d'hygiène et beauté et de dispositifs médicaux.**

**Dépositaire : distribution en France et à l'export :**

**Services commerciaux : réponse aux appels d'offre (y compris pour les marchés hospitaliers) et suivi des relations commerciales - traitement des commandes France et internationales - service clients. Services logistiques : réception, stockage, préparation, livraison des produits et gestion des retours.**

**Services administratifs et financiers : développements informatiques, gestion comptable, facturation et encaissement d'ordre**

**et pour le compte des laboratoires et des autres organismes.**

**Exploitation d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).**

**Fabrication : opérations de conditionnement secondaire.**

**Importation de spécialités pharmaceutiques.**

**Conception et développement de nouveaux services.**

Le certificat est valable du 20 décembre 2018 au 10 novembre 2021  
et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi

Version 7. Date de première certification janvier 2008

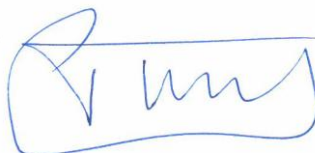
Date de fin de validité du précédent certificat : 14 septembre 2018

Date de fin d'audit de suivi : 14 septembre 2018

Ceci est une certification multisite

La liste des sites additionnels est mentionnée dans la page suivante.

Autorisé par



SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex, France  
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 www.sgs.com



Page 1 de 2

# CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

## ISO 14001 : 2015



Version 7

Sites additionnels

**76/78 Avenue du Midi  
63808 COURNON  
France**

**16 Rue de la Fave  
63808 COURNON  
France**

**Avenue des 22 Arpents  
5 Rue de la Fontaine des Bries  
77230 Moussy le Neuf  
France**





Certificat FR13/01662

Le système de management de

# CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

76/78 Avenue du Midi CS 30077  
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX  
FRANCE

a été audité et certifié selon les exigences de

## ISO 45001 : 2018

Pour les activités suivantes

**Pour le compte de laboratoires et d'autres organismes donneurs d'ordre, propriétaires de produits de santé, d'hygiène et beauté et de dispositifs médicaux.**

**Dépositaire : distribution en France et à l'export :**

**Services commerciaux : réponse aux appels d'offre (y compris pour les marchés hospitaliers) et suivi des relations commerciales - traitement des commandes France et internationales - service clients.**

**Services logistiques : réception, stockage, préparation, livraison des produits et gestion des retours.**

**Services administratifs et financiers : développements informatiques, gestion comptable, facturation et encaissement d'ordre et pour le compte des laboratoires et des autres organismes.**

**Exploitation d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).**

**Fabrication : opérations de conditionnement secondaire.**

**Réalisation de contrôles physico-chimiques et microbiologiques.**

**Importation de spécialités pharmaceutiques.**

**Conception et développement de nouveaux services.**

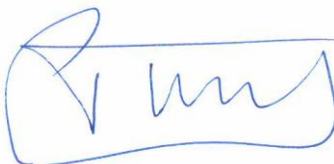
Ce certificat est valable du 11 février 2019 au 10 février 2022  
et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi

Version 3. Date de première certification février 2013

Ceci est une certification multisite

La liste des sites additionnels est mentionnée dans la page suivante.

Autorisé par



SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex France  
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 [www.sgs.com](http://www.sgs.com)

Page 1 de 2



Certificat FR13/01662, suite

# **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES**

## **ISO 45001 : 2018**



Version 3

Sites additionnels

**76/78 Avenue du Midi  
63808 COURNON  
France**

**16 Rue de la Fave  
63808 COURNON  
France**

**35 Rue de la Chapelle  
63450 Saint-Amant-Tallende  
France**

**Avenue des 22 Arpents  
5 Rue de la Fontaine des Bries  
77230 Moussy le Neuf  
France**